



Bruxelles, le 22 avril 2015
(OR. en)

7875/15

SPORT 11
JEUN 25
EDUC 96
SOC 228
EMPL 136

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	6984/15 SPORT 8 JEUN 16 EDUC 80 SOC 161 EMPL 81
Objet:	Projet de conclusions du Conseil sur le thème "Utiliser au mieux le sport de masse pour développer les compétences transversales, en particulier chez les jeunes" - <i>Adoption</i>

Au cours de plusieurs réunions, le groupe "Sport" a élaboré le projet de conclusions cité en objet, en vue de son adoption par le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" lors de sa session des 18 et 19 mai 2015. Le texte recueille désormais l'accord de toutes les délégations.

Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer l'accord dégagé au sein du groupe "Sport" sur le projet de conclusions et à transmettre le texte au Conseil pour adoption et publication ultérieure au Journal officiel.

Conclusions du Conseil sur le thème "Utiliser au mieux le sport de masse pour développer les compétences transversales, en particulier chez les jeunes"

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET LES REPRÉSENTANTS DES
GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

RAPPELANT LE CONTEXTE POLITIQUE DANS LEQUEL S'INSCRIT CETTE QUESTION,
TEL QU'IL EST PRÉSENTÉ EN ANNEXE, ET NOTAMMENT CE QUI SUIT:

1. La stratégie Europe 2020 et ses initiatives phares, qui mettent l'accent sur la nécessité de doter les jeunes des aptitudes et compétences nécessaires et de s'attaquer aux niveaux élevés du chômage des jeunes en Europe, ainsi que le rapport de synthèse établi au terme de l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020¹, qui indique, parmi ses principales conclusions, que le sport a un rôle très important à jouer en tant qu'instrument de cohésion et d'inclusion sociales.
2. Le plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport pour 2014-2017², qui met l'accent sur la contribution importante du sport aux objectifs généraux de la stratégie Europe 2020, étant donné que ce secteur peut contribuer pour beaucoup à favoriser une croissance intelligente, durable et inclusive. L'un des trois domaines prioritaires du plan de travail, "sport et société", met en évidence les liens qui existent entre, d'une part, le sport et, d'autre part, l'emploi, l'éducation et la formation.

¹ Doc. 16559/14.

² JO C 183 du 14.6.2014, p. 12.

3. La résolution du Conseil du 20 juillet 2006 sur la reconnaissance de la valeur de l'éducation et de la formation non formelles et informelles dans le domaine de la jeunesse en Europe³, qui souligne que l'éducation et la formation non formelles et informelles peuvent permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances, des qualifications et des compétences supplémentaires et contribuer à leur développement personnel, à l'inclusion sociale et à la citoyenneté active, améliorant ainsi leurs perspectives d'emploi; et que les employeurs, l'éducation formelle et la société civile dans son ensemble devraient en reconnaître davantage la valeur.

4. La recommandation du Conseil du 20 décembre 2012 relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel⁴, qui recense les possibilités et les mécanismes grâce auxquels les savoirs, les aptitudes et les compétences acquis par un apprentissage non formel ou informel peuvent contribuer de façon importante à renforcer l'employabilité et la mobilité et à accroître la motivation en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie.

³ JO C 168 du 20.7.2006, p. 1.

⁴ JO C 398 du 22.12.2012, p. 1.

CONSTATENT CE QUI SUIVIT:

5. La participation à un sport de masse⁵ constitue avant tout une activité physique de loisirs, mais elle apporte également une autre valeur ajoutée puisqu'elle permet à la société européenne d'être en meilleure santé et, de manière générale, plus inclusive et durable. Cette pratique peut engendrer des valeurs et des comportements sociaux positifs ainsi que des aptitudes et compétences individuelles, y compris des compétences transversales⁶ comme l'esprit critique, l'esprit d'initiative, la capacité de résolution de problème et de collaboration⁷.
6. Il est nécessaire de répondre aux besoins croissants d'une économie avancée de la connaissance, en particulier pour ce qui est de développer des compétences transversales et de pouvoir les exercer efficacement dans différents secteurs; à l'heure où les besoins du marché du travail évoluent rapidement, les employeurs accordent une grande importance aux compétences transversales, mais indiquent souvent que les nouvelles recrues ne les maîtrisent pas.

⁵ On entend par "sport de masse": le sport organisé pratiqué, lorsqu'il est au niveau local, par des sportifs amateurs, et le sport pour tous. Source: règlement (UE) n° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant "Erasmus +": le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (JO L 347 du 20.12.2013, p. 50).

⁶ Selon les agences et les organisations, différents termes ont été utilisés pour qualifier ces compétences, allant de "compétences clés" à "compétences non techniques", en passant par "compétences transférables" ou "compétences essentielles", "compétences professionnelles de base" ou "compétences fondamentales nécessaires à l'employabilité". Selon le glossaire du réseau européen pour le développement de politiques d'orientation tout au long de la vie, les compétences transversales sont utiles pour des fonctions et des professions autres que celles actuellement ou récemment exercées. Ces compétences peuvent également avoir été acquises dans le cadre d'activités non professionnelles ou de loisirs ou en suivant un enseignement ou une formation. De manière plus générale, il s'agit de compétences qui ont été acquises dans un contexte ou pour maîtriser une situation ou un problème particulier et qui peuvent être transférées dans un autre contexte.

⁷ COM(2012) 0669 final.

7. Pour ce qui est de l'apport du sport à l'acquisition de compétences transversales, il existe un potentiel inexploité, en particulier chez les jeunes, puisque les compétences acquises dans le cadre de l'apprentissage non formel⁸ et informel⁹ sont utiles au développement personnel et professionnel, y compris sur le marché du travail et dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie¹⁰.
8. En ce qui concerne la reconnaissance de la valeur des compétences transversales acquises dans le cadre de l'apprentissage non formel et informel par la pratique d'un sport de masse, il s'agit en premier lieu de sensibiliser tout d'abord les participants eux-mêmes, les parents, les volontaires et le personnel, mais aussi la société dans son ensemble, y compris les employeurs, à la valeur de ces compétences et d'en améliorer la visibilité.

SOULIGNENT CE QUI SUIT:

9. Le sport contribue aux objectifs stratégiques de l'Union que sont la croissance, l'emploi et la cohésion sociale, y compris en ce qui concerne les défis urgents auxquels l'Europe est actuellement confrontée, tels que la persistance en Europe de taux de chômage élevés chez les jeunes¹¹. Pour que le sport continue de développer tout son potentiel à cet égard, il est important d'œuvrer en faveur d'une approche intersectorielle couvrant d'autres domaines d'action, tels que l'éducation et la formation, la jeunesse et l'emploi, les affaires sociales et la santé publique.

⁸ On entend par "éducation non formelle": un apprentissage se déroulant selon des activités planifiées (pour ce qui est des objectifs et du temps d'apprentissage) dans le cadre duquel une forme de support à l'apprentissage est présente (exemple: une relation étudiant-enseignant), mais qui ne fait pas partie du système formel d'éducation et de formation; Source: JO L 347 du 20.12.2013, p. 56.

⁹ On entend par "éducation informelle": un apprentissage résultant d'activités quotidiennes liées au travail, à la famille ou aux loisirs, qui n'est pas organisé ou structuré selon des objectifs, une durée ou un support à l'apprentissage; Source: JO L 347 du 20.12.2013, p. 56.

¹⁰ Selon les données disponibles, il semble que, pour les compétences obtenues en dehors de l'enseignement formel, 52 % des Européens estiment qu'il est possible d'acquérir des compétences qui peuvent être ensuite utilisés dans d'autres secteurs (par exemple, la résolution de problèmes, le travail en équipe, etc.). Source: Eurobaromètre spécial 417 (2014) intitulé "Espace européen des compétences et des certifications", p. 12.

¹¹ Plus de 5 millions de jeunes (de moins de 25 ans) étaient sans emploi dans l'UE-28 au cours du deuxième trimestre de 2014, ce qui correspond à un taux de chômage de 21,7 %, tandis que le taux des jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ni de formation (NEET) était de 13 %. Source: Eurostat.

10. Les sports non traditionnels¹² sont souvent particulièrement attrayants pour les jeunes, y compris les jeunes moins favorisés, et les possibilités qu'offrent ces sports mériteraient d'être étudiées de plus près.
11. Un personnel compétent dans le domaine des sports de masse, y compris les volontaires, est essentiel pour sensibiliser les esprits et révéler la valeur ajoutée et les bénéfices que ces sports peuvent apporter en ce qui concerne le développement de compétences transversales.

DANS CE CONTEXTE, INVITENT LES ÉTATS MEMBRES, DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À:

12. Sensibiliser davantage les acteurs du sport de masse, la société et les employeurs au fait que les compétences transversales acquises en pratiquant un sport de masse ont une valeur ajoutée sur le plan personnel, social et économique qui peut être utilisée dans d'autres secteurs.
13. Coopérer et échanger, avec d'autres secteurs concernés et entre eux, les bonnes pratiques tirées de l'observation des effets positifs des compétences acquises en dehors de l'éducation formelle dans le cadre de l'apprentissage non formel et informel grâce au sport de masse.
14. Favoriser le développement des savoirs, des aptitudes et des compétences d'un personnel compétent, y compris de bénévoles, dans le domaine du sport de masse, en vue de renforcer les valeurs sociales et éducatives, ainsi que les compétences transversales, grâce au sport de masse.
15. Encourager des partenariats innovants entre les acteurs qui dispensent un apprentissage formel et ceux qui dispensent un apprentissage non formel, ainsi que dans tous les secteurs liés à la jeunesse et aux sports, afin de développer des méthodes d'apprentissage susceptibles de convenir au secteur du sport de masse.

¹² De nouvelles formes de sports attrayantes pour les jeunes ont fait leur apparition comme, par exemple, le football de rue, la gymnastique urbaine et le parkour, le skateboard/longboard, le patin à roues alignées acrobatique, le basket-ball de rue et la danse de rue.

16. Promouvoir l'autoévaluation des compétences, en particulier chez les jeunes, y compris des compétences transversales acquises grâce au sport de masse, ainsi que l'utilisation des passeports de compétences et des modèles de CV les plus courants, en particulier ceux d'Europass.
17. Utiliser les mécanismes existants visant à permettre la validation des compétences et de l'expérience acquises dans le cadre de l'apprentissage non formel et informel dans le domaine du sport.
18. Continuer à améliorer, à l'échelon national et local, la participation globale des jeunes au sport de masse, y compris des jeunes moins favorisés, et exploiter le potentiel des sports non traditionnels à cet égard.

INVITENT LA COMMISSION EUROPÉENNE ET LES ÉTATS MEMBRES, DANS LE CADRE DE LEURS DOMAINES DE COMPÉTENCE RESPECTIFS, À:

19. Faire connaître l'intérêt des compétences transversales acquises par les apprenants grâce au sport de masse, de manière à ce qu'elles puissent être mises à profit dans différents secteurs et favorisent l'emploi, la mobilité à des fins d'apprentissage ou l'apprentissage tout au long de la vie.
20. Reconnaître les effets positifs des compétences transversales développées grâce au sport de masse et à les intégrer dans les politiques nationales et européennes ainsi que dans les stratégies concernant le sport, la jeunesse, les affaires sociales, la santé, l'éducation et l'emploi.
21. Reconnaître et à soutenir les contributions qu'apportent les organisations actives dans le domaine du sport de masse en offrant des possibilités d'apprentissage non formel.

22. Explorer les possibilités de coopération avec le secteur de la jeunesse, notamment en ce qui concerne:
 - a. l'application de méthodes et d'outils d'apprentissage non formel dans le domaine du sport;
 - b. l'intégration d'activités sportives dans les méthodes d'apprentissage non formel dans le secteur de la jeunesse;
 - c. la possibilité d'encourager davantage de projets financés par le service volontaire européen associant de jeunes bénévoles appartenant à des organisations à but non lucratif dans le domaine du sport;
 - d. le recours à des activités sportives dans le cadre du travail de proximité et d'inclusion sociale, y compris au vu de leur contribution à la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse en Europe.
23. Encourager, le cas échéant, les initiatives, y compris dans le cadre de la semaine européenne du sport, qui mettent en avant la valeur éducative du sport, ainsi que le rôle qu'il peut jouer pour rendre les collectivités plus inclusives.
24. Coopérer en vue de relever le niveau des formations et des entraînements, ainsi que celui de l'enseignement dispensé aux formateurs, aux entraîneurs et aux bénévoles en facilitant l'échange d'informations et d'expériences entre les décideurs et les acteurs du monde du sport.
25. Encourager le volontariat dans le sport et sensibiliser à l'intérêt que présente ce type d'activité, notamment en termes d'acquisition de compétences transversales, en reconnaissant le volontariat comme une forme importante d'apprentissage non formel et en renforçant la mobilité nationale et transnationale des jeunes volontaires.
26. Inciter à recourir effectivement aux instruments de financement de l'UE, tels que le programme Erasmus +, et saisir ainsi une occasion de développer des compétences transversales, en particulier chez les jeunes, afin de promouvoir aussi l'inclusion sociale, la citoyenneté active ainsi qu'une participation accrue au sport de masse.
27. Recourir au processus de suivi visé par la recommandation du Conseil du 20 décembre 2012 relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel pour traiter la question des compétences transversales acquises grâce au sport.

INVITENT LA COMMISSION EUROPÉENNE À:

28. Réaliser une étude sur la contribution du sport à l'employabilité des jeunes dans le cadre de la stratégie Europe 2020, y compris en ce qui concerne les compétences transversales acquises grâce à la participation au sport de masse.
29. Intégrer la dimension du sport dans les débats et les manifestations déjà consacrés aux compétences, afin de susciter une prise de conscience et de trouver des moyens plus concrets d'acquérir des compétences transversales dans le sport et grâce au sport.
30. Continuer, y compris dans le cadre du mandat des groupes d'experts créés au titre du plan de travail de l'UE en faveur du sport, à rassembler des données et des bonnes pratiques et à analyser l'importance sociale et économique du sport et de la manière dont le sport de masse contribue à l'emploi, à l'éducation et à la formation, en mettant l'accent notamment sur le développement des compétences personnelles et transversales.
31. Faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques, un véritable apprentissage par les pairs et le travail en réseau entre les États membres, en particulier pour rendre le sport de masse plus accessible, attrayant et diversifié, en particulier pour les jeunes.

INVITENT LE MONDE DU SPORT À ENVISAGER DE:

32. Sensibiliser, en particulier les jeunes et leurs parents, au fait que les compétences acquises dans le sport et grâce au sport sont susceptibles de présenter une utilité particulière pouvant servir dans d'autres secteurs.
33. Investir dans un personnel compétent qui puisse utiliser les méthodes de travail les plus modernes lui permettant de tirer pleinement parti des bénéfices supplémentaires que le sport peut apporter, notamment l'acquisition de compétences.

34. Sensibiliser les personnes travaillant dans le domaine du sport aux effets positifs des compétences transversales acquises par la pratique d'activités sportives via l'apprentissage non formel et informel et à la valeur ajoutée sociale et économique globale du sport de masse.
 35. Explorer les possibilités de coopération et d'échange de bonnes pratiques avec les organisations de jeunesse, en particulier pour ce qui est de l'utilisation de méthodes et d'outils d'apprentissage non formel dans le secteur du sport.
 36. Échanger les meilleures pratiques quant à la manière de favoriser et diversifier le monde du sport de masse, ainsi que les bonnes pratiques en ce qui concerne le développement de nouveaux types de sport de masse, par exemple les sports non traditionnels.
-

RAPPELANT LE CONTEXTE POLITIQUE DANS LEQUEL S'INSCRIT CETTE QUESTION

1. La recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie¹³, où il est dit que la compétence sociale est liée au bien-être personnel et collectif qui exige de comprendre comment les individus peuvent s'assurer un état optimum de santé physique et mentale, y compris en tant que richesse pour soi et sa famille, ainsi que pour son environnement social immédiat, et de savoir comment un mode de vie sain peut y contribuer. Pour réussir une participation interpersonnelle et sociale, il est essentiel de comprendre les codes de conduite et les usages généralement acceptés dans différentes sociétés et divers environnements (par exemple, au travail). Les aptitudes à la base de ces compétences comprennent l'aptitude à communiquer de manière constructive dans différents contextes, à faire preuve de tolérance, à exprimer et comprendre des points de vue différents, à négocier en inspirant confiance et à susciter l'empathie. L'individu devrait être capable de gérer le stress et la frustration et de les exprimer de manière constructive, et aussi d'établir une distinction entre les sphères professionnelles et privées.
2. Les lignes directrices européennes pour la validation des acquis non formels et informels¹⁴ soulignent que, de plus en plus, on voit dans la validation des acquis non formels et informels un moyen d'améliorer l'apprentissage tout au long de la vie. On insiste dans un nombre croissant de pays sur l'importance de rendre visibles et de valoriser les apprentissages intervenant en dehors des institutions formelles d'éducation et de formation, au travail, chez soi et pendant les activités de loisirs.

¹³ JO L 394, du 30.12.2006, p. 10.

¹⁴ Lignes directrices européennes pour la validation des acquis non formels et informels, CEDEFOP (2009).

3. Les conclusions du Conseil du 18 novembre 2010 sur le sport, source et levier de l'inclusion sociale active¹⁵ mettent en évidence que l'accès et la participation aux activités sportives sous leurs différents aspects sont importants pour l'épanouissement personnel, l'identité et le sentiment d'appartenance de l'individu, le bien-être physique et mental, le renforcement de l'autonomie, les compétences et les réseaux sociaux, la communication interculturelle et l'employabilité.
4. Les conclusions du Conseil du 29 novembre 2011 sur le rôle joué par le volontariat dans le sport pour promouvoir la citoyenneté active¹⁶ mettent l'accent sur la nécessité de promouvoir les activités de volontariat dans le sport comme un outil important pour améliorer les compétences et les aptitudes et également comme forme d'apprentissage non formel et informel.
5. Dans ses conclusions du 15 février 2013 intitulées "Investir dans l'éducation et la formation: une réponse à la communication de la Commission intitulée "Repenser l'éducation - Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques" et à l'examen annuel de la croissance 2013"¹⁷, le Conseil invite les États membres à prendre des mesures visant à développer les qualifications et les compétences transversales conformément à la recommandation de 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.
6. Les conclusions du Conseil du 26 novembre 2013 sur la contribution du sport à l'économie de l'UE, et en particulier à la lutte contre le chômage des jeunes et à l'inclusion sociale¹⁸, constatent qu'en s'investissant dans le sport, les jeunes développent des aptitudes et des compétences personnelles et professionnelles particulières qui augmentent leur employabilité. Il s'agit notamment de la capacité d'apprendre à apprendre, de compétences sociales et citoyennes, des compétences requises pour diriger une équipe, de la communication, du travail en équipe, de la discipline, de la créativité, et de l'esprit d'entreprise.

¹⁵ JO C 326 du 3.12.2010, p. 5.

¹⁶ JO C 372 du 20.12.2011, p. 24.

¹⁷ JO C 64 du 5.3.2013, p. 5.

¹⁸ JO C 32 du 4.2.2014, p. 2.